



QUESTIONS ET RÉPONSES **MODIFICATION 001 DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS**

Veillez voir les questions et réponses suivantes sur la demande de propositions n° **FIN-992303-2014-07-18** du ministère des Finances Canada.

NOTA IMPORTANT : Le numéro de téléphone du responsable de la demande de propositions a été changé après le déménagement du ministère des Finances Canada du 140, rue O'Connor au 90, rue Elgin. Le nouveau numéro de téléphone est le 613-369-3593.

De plus, les versions mises à jour de l'EDT et des CE sont incluses dans le présent document. Les soumissionnaires doivent utiliser les versions mises à jour de l'EDT et des CE au moment de répondre à cette demande de soumissions.

Q1. Dans le critère 4.2.1, TO7, pouvez-vous clarifier le terme : cote de sécurité de fiabilité approfondie.

R1. La demande pour une cote de sécurité de fiabilité approfondie était une erreur. L'exigence est pour une cote de sécurité de niveau fiabilité. L'Énoncé des travaux (EDT) et les critères d'évaluation (CE) ont été mis à jour de façon à tenir compte de cette exigence.

**Q2. Au sujet des critères TO5 et TO6 :
Pour l'expérience des enseignants, pouvez-vous confirmer que vous n'exigez aucun diplôme et que seulement l'expérience sera obligatoire?**

R2. L'expérience pour les ressources enseignantes est obligatoire. Aucun diplôme ou autre attestation n'est nécessaire.

Q3. Pourriez-vous nous dire quels sont vos fournisseurs actuels?

R3. Le ministère des Finances Canada a des contrats actifs avec les quatre fournisseurs suivants :

1. Knowledge Circle;
2. H-KIN Inc.;
3. Graybridge Malkam;
4. École de Langues Creusot.

Q4. À la page 39, Programme A – Cours à temps partiel dans les locaux du fournisseur au centre-ville d'Ottawa, vous écrivez « avec environ six employés par groupe ». Pouvez-vous nous confirmer que ce sera le maximum d'employés par groupe?

R4. Il y aura un maximum de huit (8) employés par groupe pour le programme A – Programme à temps partiel.

Q5. À la page 9, article 4.2.1, Critères techniques obligatoires TO1, vous exigez l'utilisation du Programme de base de français au travail (PBFT) : il n'est plus utilisé par L'ÉFPC depuis juin 2006, mais plutôt le PFL₂ (Programme de français langue seconde). Est-ce bien la méthode appropriée?

R5. Oui, c'est la méthode appropriée. Les CE ont été mis à jour de façon à remplacer les renvois au PBFT par des renvois au PFL₂.



Q6. Vous serait-il possible de nous envoyer la DDP en format Word ou à tout le moins la grille des Critères techniques obligatoires des pages 9 et 10, article 4.2.1 et la grille de l'Annexe B – Base de paiement de la page 45.

R6. Les versions Word des CE mis à jour et de l'Annexe B – Base de paiement ont été fournies en tant que pièces jointes à l'avis de demande de propositions du Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG).

Q7. Le ministère des Finances Canada est-il ouvert à des solutions de rechange à la formation en salle de classe, comme l'apprentissage en ligne et les classes virtuelles?

R7. Non. Le ministère des Finances Canada a besoin de la formation en salle de classe. À l'heure actuelle, il ne dispose pas de l'équipement nécessaire pour des solutions d'apprentissage en ligne.

Q8. Dans l'Annexe A – Énoncé des travaux, au point 8.0 (Installations de l'entrepreneur) et au point 11.0 (Emplacement des travaux), voudriez-vous préciser ce que vous entendez par centre-ville d'Ottawa? Est-ce que vous accepteriez que les cours du Programme A se donnent au ministère des Finances, comme les autres programmes ou dans les locaux situés en dehors du Centre-ville d'Ottawa?

R8. Pour les besoins de cette demande de propositions, le centre-ville d'Ottawa est défini comme une salle de formation qui se trouve à 1 km de marche des bureaux du ministère des Finances Canada situés au 90, rue Elgin.

Les salles de formation de l'entrepreneur pour le programme A – Formation à temps partiel doivent être situées au centre-ville d'Ottawa, au sens de la définition ci-dessus. C'est une exigence obligatoire pour des raisons logistiques et opérationnelles qui vise à permettre aux employés du ministère des Finances Canada de se déplacer entre les bureaux du Ministère et les salles de formation du soumissionnaire dans un délai raisonnable, sans avoir de répercussions sur les obligations professionnelles ou nécessiter de dispositions de voyage.

Veillez noter que le ministère des Finances Canada ne possède pas les installations nécessaires pour donner la formation du programme A sur les lieux du 90, rue Elgin.

L'EDT et les CE ont été mis à jour de façon à tenir compte de cette exigence.

Q9. Veuillez confirmer l'emplacement auquel les propositions doivent être livrées d'ici l'échéance du 29 août 2014 à 14 h.

R9. Les propositions doivent être livrées à l'emplacement indiqué à la page 1 de la demande de propositions :

Ministère des Finances Canada
À l'attention de Nicholas Plettenberg-Dussault
Unité des services de courrier et de messagerie
P3, Tour Ouest, 300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Veillez noter que les soumissionnaires devraient inclure les copies papier et les copies électroniques de leur proposition technique, de leur proposition financière et de leurs attestations dans le même dossier d'appel d'offres lorsqu'ils présentent leurs propositions. Cela permettra de consigner une seule heure de réception dans le système postal du ministère des Finances Canada. Les copies électroniques et les copies papier de la proposition technique, de la proposition financière et des attestations doivent être reçues avant l'échéance des propositions pour que la proposition des soumissionnaires soit retenue pour la prochaine étape du processus.

Q10. Est-il possible d'établir une société de personnes ou une coentreprise entre deux compagnies pour répondre à cette demande de propositions? Si oui, quelle information est requise?



R10. Oui. Des instructions concernant les coentreprises sont fournies dans le document 2003 (2011-05-16) Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, qui est intégré par renvoi à la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, de la demande de propositions originale.

Un lien aux Instructions uniformisées détaillées est fourni ci-dessous. On encourage les soumissionnaires à examiner tous les renseignements fournis.

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/1/2003/11>

Q11. En ce qui a trait au critère obligatoire TO1, le ministère des Finances Canada envisagerait-il de réduire l'exigence que le soumissionnaire possède au moins 10 années d'expérience de la formation linguistique à l'intention d'adultes, en français et en anglais?

R11. Le ministère des Finances Canada a éliminé cette exigence. Les CE mis à jour sont fournis ci-dessous.



LA DEMANDE DE SOUMISSION EST MODIFIEE COMME SUIV :

SUPPRIMER :

La totalité de la section **4.2.1 Critères techniques obligatoires**.

INSÉRER :

4.2.1 Critères techniques obligatoires

La conformité des propositions des soumissionnaires aux exigences obligatoires ci-après sera vérifiée.

Si la proposition d'un soumissionnaire n'est pas entièrement conforme aux exigences techniques obligatoires, la proposition sera rejetée.

Mandatory Technical Criteria	Requirement	Reference within Proposal (indicate page #)
TO1	<p>Expérience du soumissionnaire</p> <p>Le soumissionnaire doit avoir achevé, au cours des cinq (5) dernières années (entre juillet 2009 et juillet 2014), un minimum de trois (3) projets comprenant la prestation d'une formation linguistique de niveau débutant, intermédiaire et avancé à des adultes, en français et en anglais, pour des clients du gouvernement du Canada.</p> <p>Chaque projet proposé doit comprendre une formation destinée à un minimum de 50 employés.</p> <p>Le soumissionnaire doit préciser, dans sa proposition technique, la méthode d'enseignement qui est utilisée au moment d'offrir cette formation.</p> <p>Voici des exemples de méthodes de formation appropriées :</p> <p><i>Programme de français langue seconde (PFL₂) et Communicative English at Work (CEWP)</i></p> <p>Chaque sommaire de projet du soumissionnaire doit comprendre ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le nom, le numéro de téléphone et l'adresse de courriel du client; b) le nom du gestionnaire de projets et/ou des ressources enseignantes proposées qui ont participé au projet; c) la date de début et de fin du projet; d) le nom du projet et une description des travaux effectués, y compris leur pertinence par rapport aux exigences présentées dans l'Énoncé des travaux. 	
TO2	<p>Gestionnaire de projets</p> <p>Le soumissionnaire doit proposer un Gestionnaire de projets couramment bilingue (français et anglais) qui travaillera en liaison avec l'autorité responsable du projet pendant toute la durée du contrat. Le soumissionnaire doit inclure une copie du curriculum</p>	



	vitæ du Gestionnaire de projets dans sa proposition technique, et il doit clairement présenter et décrire l'expérience de cette personne, tel qu'il est demandé dans TO3 ci-dessous.	
TO3	Gestionnaire de projets Le Gestionnaire de projets proposé par le soumissionnaire doit posséder un minimum de cinq (5) années d'expérience de la gestion de contrats ou de projets de formation linguistique au nom de clients du gouvernement du Canada.	
TO4	Enseignants Le soumissionnaire doit proposer six (6) enseignants pour la formation en langue française et deux (2) enseignants pour la formation en langue anglaise pour cette exigence. Le soumissionnaire doit inclure dans sa proposition technique le curriculum vitæ de chacune des ressources enseignantes proposées, et il doit clairement présenter et décrire son expérience, tel qu'il est demandé dans TO5 ci-dessous.	
TO5	Enseignants Les ressources enseignantes proposées par le soumissionnaire doivent posséder un minimum de cinq (5) années d'expérience de la prestation de services de formation linguistique à des adultes.	
TO6	Emplacement des travaux Les salles de formation de l'entrepreneur pour le programme A – Formation à temps partiel doivent être situées au centre-ville d'Ottawa, à 1 kilomètre (km) de marche du 90, rue Elgin.	
TO7	Exigences relatives à la sécurité Le gestionnaire de projets proposé et les ressources enseignantes proposées par le soumissionnaire doivent tous détenir une cote de sécurité de fiabilité valide du gouvernement du Canada au moment de la clôture des soumissions. Les soumissionnaires doivent fournir une copie du certificat de sécurité du gestionnaire de projets et des ressources enseignantes dans sa proposition technique. Si une copie du certificat technique n'est pas disponible, le soumissionnaire doit indiquer le numéro de cote de sécurité, le niveau de sécurité, la date d'expiration et le nom du ministère pour lequel la cote de sécurité a été obtenue.	



SUPPRIMER LA TOTALITÉ DE L'ANNEXE A – ÉNONCÉ DES TRAVAUX.

REEMPLACER PAR :

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

FORMATION LINGUISTIQUE EN GROUPE À L'INTENTION DU MINISTÈRE DES FINANCES CANADA

1.0 OBJECTIF

Le ministère des Finances Canada requiert les services d'un entrepreneur afin d'offrir des services de formation linguistique en groupe, en français et en anglais, à l'intention des employés du ministère des Finances Canada dans la région de la capitale nationale.

Cette formation est requise à des fins de perfectionnement professionnel et de maintien des acquis et dans le but d'aider les employés du ministère des Finances Canada à répondre aux exigences linguistiques de leur poste.

2.0 CONTEXTE

Le ministère des Finances Canada offre actuellement une série de séances de formation linguistique en groupe à ses employés par l'entremise de plusieurs fournisseurs de services. Ces contrats arrivent à échéance le 29 août 2014. Le ministère des Finances Canada souhaite regrouper ses besoins en un seul contrat à compter du 15 septembre 2014.

3.0 DURÉE DU CONTRAT

La durée initiale du contrat sera du 15 septembre 2014 au 31 mars 2015. Le contrat comprend deux périodes d'année d'option à exercer à la discrétion du ministère des Finances Canada :

Année d'option 1 : Du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

Année d'option 2 : Du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

4.0 ÉTENDUE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit offrir des services de formation linguistique de groupe, en français et en anglais, à l'intention des employés du ministère des Finances Canada dans la région de la capitale nationale. Ces services comprendront un programme de formation linguistique de groupe à temps partiel, un programme de maintien des connaissances linguistiques acquises et un programme de préparation à l'Évaluation de langue seconde (ELS). Ces programmes sont décrits plus en détail dans la section 5.0 du présent Énoncé des travaux.

Pendant la durée initiale du contrat, l'entrepreneur doit offrir deux séances de formation linguistique consécutives aux employés du ministère des Finances Canada entre le 15 septembre 2014 et le 31 mars 2015. Les dates et les horaires exacts des séances seront déterminés à la suite de discussions avec l'autorité responsable du projet.



Pour l'année d'option 1, l'entrepreneur doit offrir quatre séances de formation linguistique consécutives aux employés du ministère des Finances Canada entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016. Les dates et les horaires exacts des séances seront déterminés à la suite de discussions avec l'autorité responsable du projet.

Pour l'année d'option 2, l'entrepreneur doit offrir quatre séances de formation linguistique consécutives aux employés du ministère des Finances Canada entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017. Les dates et les horaires exacts des séances seront déterminés à la suite de discussions avec l'autorité responsable du projet.

Les séances ordinaires durent douze semaines chacune. Veuillez noter que de brèves pauses entre les séances, ne durant habituellement pas plus de deux semaines, peuvent avoir lieu à la demande du ministère des Finances Canada pour des raisons opérationnelles.

Ces séances, dont le calendrier est présenté ci-dessous, suivent étroitement les trimestres d'exercice du gouvernement du Canada.

Séance 1 – D'avril à juin

Séance 2 – De juillet à septembre

Séance 3 – D'octobre à décembre

Séance 4 – De janvier à mars

5.0 DESCRIPTIONS DES PROGRAMMES

L'entrepreneur doit offrir chacun des trois programmes suivants durant chaque séance. L'entrepreneur est responsable d'évaluer les employés et de leur attribuer les groupes et les niveaux appropriés. Avant le début de chaque séance, l'entrepreneur doit faire passer un test et une entrevue de placement à chaque nouvel employé de façon individuelle afin d'évaluer le niveau linguistique de l'employé.

Le niveau de compétence est fondé sur les normes définies pour chacune des compétences en langue seconde (compréhension de l'écrit, expression écrite et interaction orale) selon ce que prescrit la Commission de la fonction publique (CFP). Les niveaux sont classés de A (le plus bas) à C (le plus élevé).

Pour de plus amples renseignements, veuillez suivre le lien suivant : <http://www.tbs-sct.gc.ca/gui/squn03-fra.asp>.

PROGRAMME A

Programme à temps partiel : En moyenne, le ministère des Finances Canada a besoin de sept groupes de formation linguistique à temps partiel par séance (avec environ six employés par groupe) offerts une journée complète par semaine (6 heures) ou deux demi-journées par semaine (3 heures par jour) aux niveaux débutant, intermédiaire et avancé.

Cet élément du programme vise à exposer un employé à sa deuxième langue officielle afin d'accroître ses possibilités de perfectionnement professionnel et, dans certains cas, de permettre aux employés qui doivent atteindre la maîtrise d'une langue au niveau B ou C – en vertu d'une exigence législative – de posséder une base solide dans leur deuxième langue officielle. Le programme à temps partiel peut aussi comprendre des cours spécialisés en français et en anglais, tels que des cours sur les aptitudes à écrire. Certains employés peuvent prendre part à plus d'une séance.



Le nombre exact d'employés qui participent à chaque séance varie souvent. Les nombres estimatifs d'heures sont présentés ci-dessous :

Durée initiale du contrat	Nombre estimatif d'heures
Du 15 septembre 2014 au 31 mars 2015	1 750

Année d'option 1	Nombre estimatif d'heures
Du 1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2016	3 000

Année d'option 2	Nombre estimatif d'heures
Du 1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2017	3 000

PROGRAMME B

Programme de maintien des acquis : Le ministère des Finances Canada offre des cours de maintien des acquis à l'intention des employés à divers niveaux de maîtrise de la langue. Actuellement, le ministère des Finances Canada compte sept cours offerts simultanément, la majorité étant en français, mais on estime qu'il faudra également offrir des cours en anglais.

Le nombre exact de participants et le niveau de ces derniers varient pendant chaque séance et d'une séance à l'autre. Les cours offerts durent habituellement deux heures par semaine par employé.

Les nombres estimatifs d'heures sont présentés ci-dessous :

Durée initiale du contrat	Nombre estimatif d'heures
Du 15 septembre 2014 au 31 mars 2015	385

Année d'option 1	Nombre estimatif d'heures
Du 1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2016	780

Année d'option 2	Nombre estimatif d'heures
Du 1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2017	780

PROGRAMME C

Séances de préparation aux évaluations de langue seconde : Les séances de préparation aux évaluations de langue seconde sont habituellement offertes au cours du dernier mois de chaque séance afin de préparer les employés à leur examen d'ELS. La durée de ces séances de préparation est de trois jours pour les évaluations portant sur la compréhension de l'écrit, l'expression de l'écrit et l'interaction orale.



Le nombre exact de participants et le niveau de ces derniers varient pendant chaque séance et d'une séance à l'autre. Les nombres estimatifs d'heures sont présentés ci-dessous :

Durée initiale du contrat	Nombre estimatif d'heures
Du 15 septembre 2014 au 31 mars 2015	100

Année d'option 1	Nombre estimatif d'heures
Du 1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2016	200

Année d'option 2	Nombre estimatif d'heures
Du 1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2017	200

6.0 RESSOURCES DE L'ENTREPRENEUR

L'entrepreneur doit s'assurer que le gestionnaire de projet et les ressources enseignantes sont au courant des dernières évolutions dans le domaine de l'éducation des adultes ainsi que de l'enseignement et de la formation en langue seconde. Il doit aussi veiller à ce que les ressources enseignantes aient accès à du matériel pédagogique à jour.

GESTIONNAIRE DE PROJET

L'entrepreneur doit offrir les services d'un gestionnaire de projet qui sera le principal point de contact auprès de l'autorité responsable du projet pendant toute la durée du contrat. Le gestionnaire de projet devra communiquer de façon continue avec l'autorité responsable du projet afin de signaler tout problème ou toute question qui peut se présenter. L'autorité responsable du projet et le gestionnaire de projet collaboreront afin de discuter de ces questions et de les résoudre.

Le gestionnaire de projet est responsable d'évaluer les employés afin de déterminer leurs besoins en formation linguistique et d'assurer un suivi à l'aide de rapports d'étape écrits.

Le gestionnaire de projet est responsable de surveiller et de superviser le rendement des ressources enseignantes, y compris leurs pratiques et compétences pédagogiques.

Le gestionnaire de projet doit présenter tous les rapports et les produits livrables à l'autorité responsable du projet, tel qu'il est demandé dans la section 9.0 du présent Énoncé des travaux.

Le gestionnaire de projet doit être couramment bilingue et posséder un minimum de cinq années d'expérience de la gestion de contrats de formation linguistique ou de projets au nom de clients du gouvernement du Canada.

RESSOURCES ENSEIGNANTES

L'entrepreneur doit offrir les services d'enseignants qualifiés pour l'enseignement des langues française et anglaise. L'entrepreneur devra offrir les services d'enseignants selon les heures et l'horaire de formation convenus.

On estime que le ministère des Finances Canada aura besoin d'environ six (6) enseignants pour la séance en langue française et de deux (2) enseignants pour la séance en langue anglaise pendant toute la durée du contrat.

Chaque ressource enseignante doit posséder un minimum de cinq années d'expérience de prestation de services de formation linguistique à des adultes.



L'entrepreneur s'assurera que la rotation d'enseignants sera réduite au minimum.

7.0 AUTORITÉ RESPONSABLE DU PROJET

Le nom de l'autorité responsable du projet sera annoncé au moment de l'attribution du contrat.

8.0 SOUTIEN À LA CLIENTÈLE & RESPONSABILITÉS DE L'ENTREPRENEUR

SOUTIEN À LA CLIENTÈLE

Le ministère des Finances Canada fournira ce qui suit.

Installations du ministère des Finances Canada

Le ministère des Finances Canada fournira des salles de formation afin d'offrir le programme B – Maintien des acquis et du programme C – Séances de préparation à l'ELS. Ces salles de formation seront situées dans les bureaux du ministère des Finances Canada, au 90, rue Elgin, à Ottawa, en Ontario.

RESPONSABILITÉS DE L'ENTREPRENEUR

L'entrepreneur doit fournir ce qui suit.

Installations de l'entrepreneur

Les travaux associés au programme A – Formation à temps partiel seront effectués dans les locaux de l'entrepreneur au centre-ville d'Ottawa. Le centre-ville d'Ottawa est défini comme situé à 1 kilomètre (km) de marche du 90, rue Elgin, à Ottawa.

Matériel d'apprentissage

Tout le matériel d'apprentissage dont les enseignants et les employés du ministère des Finances Canada ont besoin devra être fourni par l'entrepreneur sans frais additionnels pour le ministère des Finances Canada.

Heures de travail

La formation devra être offerte pendant les heures de bureau, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés. Les heures de bureau sont définies comme étant de 8 h à 17 h, heure normale de l'Est ou heure avancée de l'Est. Une journée de formation consistera en un enseignement en salle de classe d'une durée pouvant aller jusqu'à six heures.

Soutien administratif

L'entrepreneur doit avoir la possibilité d'intégrer de nouveaux employés à ses cours groupés existants. L'entrepreneur doit accepter les demandes de formation présentées au téléphone par l'autorité responsable du projet. Une confirmation écrite suivra dans les deux jours ouvrables suivant la demande verbale de l'autorité responsable du projet.

L'entrepreneur doit faire tout son possible pour répondre, par courriel, à toutes les demandes de renseignements présentées par l'autorité responsable du projet dans un délai de deux jours ouvrables.

Si cela n'est pas possible, l'entrepreneur doit en aviser l'autorité responsable du projet et donner la raison du retard.



9.0 PRODUITS LIVRABLES ET EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORTS

En plus d'offrir les services décrits dans le présent Énoncé des travaux, il est attendu de l'entrepreneur de créer les produits livrables et les rapports suivants de façon continue pendant toute la durée du contrat.

Les rapports seront préparés et fournis par voie électronique en anglais, sauf indication contraire, au moyen d'une application compatible avec Windows 7. La méthode de livraison du rapport (p. ex. courriel) sera déterminée à la suite de discussions entre le gestionnaire de projet et l'autorité responsable du projet.

Produit livrable	Détails	Fréquence
Rapport de présence	Requis pour chaque employé inscrit aux cours de formation	Mensuelle
Rapport d'étape et de recommandations	Précise les forces et les faiblesses des employés et suggère des points à améliorer. Ce rapport évaluera les progrès d'un employé par rapport à ses objectifs. Le rapport doit comprendre une évaluation du rendement du participant ainsi que des recommandations de formations linguistiques fondées sur les progrès en classe et/ou les résultats des ELS. Le rapport sera présenté dans la première langue officielle de l'employé.	Trimestrielle
rapport provisoire	Un rapport sommaire sur toutes les séances de formation offertes, sur les activités et sur les statistiques concernant les services de formation linguistique offerts. Ce rapport est requis à l'issue de chaque séance.	Trimestrielle
Rapport final	Un rapport sommaire sur toutes les séances de formation offertes, sur les activités et sur les statistiques. Ce rapport est requis à l'issue de la durée initiale du contrat et de toute année d'option ultérieure.	Annuelle
Rapports sur demande	À discuter avec l'autorité responsable du projet au cas par cas	À discuter avec l'autorité responsable du projet au cas par cas

10.0 CONDITIONS

Sans que cela restreigne d'autres conditions, l'autorité responsable du projet peut annuler un cours ou en modifier l'horaire, en totalité ou en partie, en donnant un préavis écrit d'au moins deux (2) jours ouvrables à l'entrepreneur. Aucuns frais ne devront être imputés à l'autorité responsable du projet pour une telle annulation ou modification de l'horaire.



L'autorité responsable du projet peut retirer des participants d'un cours si elle le juge nécessaire.
L'autorité responsable du projet donnera un préavis de 48 heures à l'entrepreneur afin de l'informer des retraits.

L'autorité responsable du projet peut demander le remplacement du gestionnaire de projet ou des ressources enseignantes. Au besoin, l'entrepreneur doit proposer des ressources de remplacement qui répondent aux exigences obligatoires telles qu'elles sont décrites dans la section 6.0 du présent Énoncé des travaux.

L'entrepreneur doit désigner une ressource de remplacement qualifiée dans les dix jours ouvrables suivant la réception de la demande de l'autorité responsable du projet.

11.0 EMPLACEMENT DES TRAVAUX

Les travaux associés au programme A – Formation à temps partiel seront effectués dans les locaux de l'entrepreneur au centre-ville d'Ottawa. Le centre-ville d'Ottawa est défini comme situé à 1 kilomètre (km) de marche du 90, rue Elgin, à Ottawa.

Les travaux associés au programme B – Formation de maintien des acquis et au programme C – Séances de préparation à l'ELS se tiendront dans les locaux du ministère des Finances Canada situés au 90, rue Elgin, à Ottawa.

12.0 DÉPLACEMENTS

Il n'y aura aucun remboursement des frais de déplacement engagés dans le cadre de l'exécution des travaux associés au contrat.

13.0 EXIGENCES DE SÉCURITÉ

Le gestionnaire de projets et les ressources enseignantes doivent détenir une autorisation sécuritaire valide du gouvernement du Canada au niveau Fiabilité pendant toute la durée du contrat.